


TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

TARIFS	QF de 0 à 400		QF DE 401 À 726		QF DE 727 À 1300		QF = ou > à 1301	
	CCHLeM	Hors CCHLeM	CCHLeM	Hors CCHLeM	CCHLeM	Hors CCHLeM	CCHLeM	Hors CCHLeM
Résident								
Demi-journée sans repas	4€90	6€20	5€10	6€50	5€40	6€90	5€90	7€55
 Transport (par trajet)	1€75	2€20	1€75	2€20	1€75	2€20	1€75	2€20



Consultez le règlement du service jeunesse : hautlimousinenmarche.fr/jeunesse/

Extrait du règlement :

- Respecter la dates limite d'inscription.
- Les ado non-inscrits ne seront pas accueillis.
- Toute absence non signalée 48h à l'avance ou non justifiée par un certificat médical sera facturée.
- Pour participer à la sortie : 3 jours d'inscriptions sur la période sont obligatoires.

Paiement au Trésor Public à réception de la facture en

- espèces, chèques, carte bancaire,
- comités d'entreprises,
- chèques vacances (ANCV),
- CESU agréés accueil de loisirs.

Documents à fournir

- lors de la première inscription, puis chaque année :
- justificatif du quotient familial,
 - passeport CAF,
 - fiche sanitaire complétée,
 - coupon retour acceptation du règlement intérieur.

Sans ces pièces justificatives, le tarif le plus élevé est appliqué selon grille tarifaire ci-dessus

HORAIRES



SUR PLACE
ARRIVÉE à **13h30**
DÉPART à **18h30**

NAVETTES depuis les collèges de Bellac et St Sulpice les Feuilles



MERCREDIS ADO JANVIER FÉVRIER 2026

Accueil de Loisirs ADO

Nouveau : un **accueil de loisirs** dédié aux **adolescents** est ouvert chaque mercredi après-midi.

Selon les périodes, les jeunes sont accueillis dans différents sites, avec des **navettes** organisées au départ et au retour des collèges du territoire.

Contact : Guillaume
06 88 90 24 38
alsh.ados@cchlem.fr

Le DORAT

43 av de Lattre de Tassigny
87210 Le Dorat

Sur place

Départ 13h30
Retour 18h30

Collège de Bellac



Départ 13h10
Retour 18h45

Collège de Saint Sulpice les Feuilles



Départ 13h10
Retour 19h15

MERCREDIS ADO JANVIER FÉVRIER 2026 - FICHE D'INSCRIPTION

NOM ET PRÉNOM DE L'ADO

DATE DE NAISSANCE

CLASSE

NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE LÉGAL

Téléphone

Email

ADRESSE

Je souhaite inscrire mon enfant à l'accueil de loisirs Abo du Dorat (cochez les cases correspondantes) :

	7 JANVIER	14 JANVIER	21 JANVIER	28 JANVIER	4 FÉVRIER
 Sur place Arrivé 13h30 Départ 18h30	<input type="checkbox"/> arrivée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> départ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
 Navettes Bellac Départ 13h10 Retour 18h45	<input type="checkbox"/> arrivée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> retour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
 Navettes St Sulpice Départ 13h10 Retour 19h15	<input type="checkbox"/> arrivée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> retour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

J'ai pris connaissance et j'accepte les modalités de paiement et le règlement.

Fait à :

Le :/...../.....

Signature du responsable légal

PROCHAINE PÉRIODE

Vacances d'hiver

DU 9 AU 20 FÉVRIER 2026



Les actualités de la
#CCHLeM
sont sur l'application
Panneau Pocket



Formulaire d'inscription à retourner complété

par mail :

alsh.ados@cchlem.fr

ou à remettre à :
Communauté de Communes
du Haut Limousin en Marche

Service Jeunesse

43, bis av de Lattre de Tassigny
87210 Le Dorat



hautlimousinenmarche.fr

ou

12 avenue Jean Jaurès
87300 Bellac



Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique pour les besoins de gestion des services souscrits (inscription, facturation). Conformément au RGPD du 27.04.2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et de suppression des informations qui vous concernent. Pour exercer vos droits, vous pouvez en faire la demande aux responsables de service jeunesse.